



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3694

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Musée de l'imprimerie et de la communication graphique et l'association Festival Européen Latin Grec, dans le cadre de la 12e édition du festival

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 26 MARS 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 MARS 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 AVRIL 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINI, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. REMY

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. HAVARD, M. TETE

2018/3694 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DE L'IMPRIMERIE ET DE LA COMMUNICATION GRAPHIQUE ET L'ASSOCIATION FESTIVAL EUROPEEN LATIN GREC, DANS LE CADRE DE LA 12E EDITION DU FESTIVAL (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Festival Européen Latin Grec est une manifestation culturelle et festive dédiée aux langues et cultures de l'Antiquité.

Fondé en 2005, il est dirigé depuis 2016 par une toute nouvelle équipe constituée de professeurs de Lettres Classiques et de passionnés. Désormais ancré à Lyon, il établit des partenariats dans de nombreux pays et invite au rassemblement autour de la culture classique et des Humanités.

Le festival se déroule à la fin du mois de mars et met à l'honneur un texte majeur de la littérature antique. Il organise ainsi, chaque année, une grande lecture publique à laquelle chacun est invité à participer. Les années impaires, il se déroule sur une journée. Les années paires, il dure trois jours et propose des événements variés soulignant les résonances entre culture classique et monde contemporain : lectures publiques, conférences, spectacles, performances, jeux, concours, visites animées de sites et de musées, reconstitutions historiques, etc.

Ce festival aborde de très nombreux domaines (archéologie, BD, beaux-arts, cinéma, création contemporaine, culture populaire, gastronomie, histoire...) et a pour objectifs d'accentuer la visibilité des langues et cultures gréco-romaines, partager leur richesse avec le plus grand nombre, encourager les jeunes à leur étude.

Le 24 mars 2017, le Festival Européen Latin Grec a réussi un pari culturel et fraternel sans précédent : faire lire *L'Odyssee* d'Homère en public et au même moment par plus de 5 000 lecteurs dans 27 pays du monde.

La 12<sup>e</sup> édition du festival, « Métamorphoses ! », s'est déroulée du 22 au 24 mars 2018. Le 23 mars 2018, le festival a mis *Les Métamorphoses* d'Ovide à l'honneur en organisant une lecture publique participative ouverte à tous : chacun est invité à former un groupe de lecteurs pour lire à haute voix et en public, à 10h00 précises (heure française), l'un des 15 livres du poème (ou des extraits choisis), sans oublier de filmer l'événement pour garder une trace de cette performance inédite.

Le 24 mars 2018, le festival a organisé un défilé de mode unique et fantasmagorique afin de mettre en lumière l'univers fabuleux des *Métamorphoses* et la créativité contemporaine.

Le Musée de l'imprimerie et de la communication graphique, dont les collections sont en lien avec les écritures anciennes, conserve un ouvrage sur les métamorphoses d'Ovide publié à Lyon au XVI<sup>e</sup> siècle par Jean de Tournes, avec des gravures de Bernard Salomon.

Afin de faire le lien entre la culture gréco-latine et le support qui a permis sa diffusion, à savoir le livre, de bénéficier de la notoriété de cet événement notamment auprès

des enseignants de latin grec et de leurs élèves et de ses retombées médiatiques, le Musée de l'imprimerie et de la communication graphique a souhaité s'associer au festival latin grec en devenant parrain de l'événement.

La convention de parrainage, jointe au rapport, formalise les conditions de ce parrainage.

La Ville de Lyon / Musée de l'imprimerie et de la communication graphique fera bénéficier le festival de deux visites commentées de 2h00 pour le public du festival, d'une valeur de 120 €(non soumis à TVA).

En contrepartie, le festival communiquera sur le Musée de l'imprimerie et de la communication graphique sur son site internet, ses réseaux sociaux et auprès de ses partenaires (public scolaire et réseau Canopé) et fera figurer le logo du Musée de l'imprimerie et de la communication graphique sur son site internet (valorisation : 120 € non soumis à TVA).

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

### **DELIBERE**

1. La convention de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée de l'imprimerie et de la communication graphique et le Festival Européen Latin Grec est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. Les recettes relatives à ce parrainage, soit 120 € (non soumis à TVA) seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2018, nature 7062.

4. Les dépenses relatives à ce parrainage, soit 120 € (non soumis à TVA), seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2018, nature 6238.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER